Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

25 JUIN 2009 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LVI année • N. 18050 **25**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

ÉDITORIAL

Se passionner à nouveau à la politique

Ego Perron

Au moment où j'écris ces lignes, la population vote encore pour les référendums. La nouvelle qui circule à travers les commentaires et dans les medias est une seule. Le taux d'abstention et le très très faible pourcentage d'électeurs qui sont en train de se rendre aux urnes pour exprimer leur vote. Il faut préciser que le référendum a connu dans l'histoire de la République une baisse de participation toujours constante. A partir du premier référendum au cours duquel les Italiens ont été appelés à choisir entre la monarchie et la république, en passant par les célèbres référendums sur le divorce et le nucléaire, rarement cet instrument a connu une forte participation électorale. Cette fois-ci, en plus, le contenu est un sujet qui intéresse très peu les gens communs. Il s'agit de s'exprimer sur des règles électorales, une matière qui devrait être réglée au sein du Parlement, qui est le siège approprié, sans passer à travers une expression plébiscitaire. Des contenus trop techniques qui risquent, à mon avis, de n'intéresser d'aucune façon les gens qui doivent voter. Au moment où j'écris, les pourcentages sont autour de 20%, ce qui fait prévoir une débâcle et un gaspillage des ressources publiques pour un passage qui aurait pu tranquillement être réglé au sein du Parlement italien et le désarmement d'un instrument juridique qui s'est détérioré au fil des années pour devenir seulement un instrument coûteux et inutile. Mais nous devons nous interroger sur cette croissance de la désaffection au vote. Nous devons penser à ce qu'il faut faire pour redonner envie aux gens, non seulement de s'exprimer au moment du vote mais de se passionner à nouveau à la politique, de ne plus et seulement présenter la politique comme un moment de bataille et de bagarre personnelle. Ce sera notre devoir de penser à cela avec attention et continuité afin de transmettre à nouveau aux gens, et notamment aux jeunes, l'envie et l'enthousiasme pour s'occuper de politique. Je trouve que notre société se transforme très vite. Aujourd'hui, il est toujours plus difficile de demander l'engagement, au moins un certain engagement vis-à-vis de la chose publique et surtout vis-à-vis de la politique.

Mais il est nécessaire, notamment pour un mouvement populaire et enraciné comme le nôtre, qui prétend être l'interprète le plus fidèle et le plus authentique des exigences de notre territoire et de notre population, de nous occuper à fond des raisons pour lesquelles les gens vont toujours moins voter. Durant les mois à avenir, nous devrons mettre dans notre agenda ce rapport avec le territoire et insérer, dans nos priorités politiques, une action pour sensibiliser et rapprocher davantage les gens à la vie politique de notre Mouvement.

Référendums: les résultats

Les référendums n'ont pas obtenu le quorum : l'affluence a atteint 23,4% (15,8% en VdA) pour les deux premiers et 24% (16,3% en VdA) pour le troisième. Victoire donc inutile pour le « OUI », avec 78% (69,6% en VdA) pour les deux premiers et 87,6% (89,6% en VdA) pour le troisième.

Un long débat a animé le Conseil Fédéral

À quinze jours des élections européennes du 8 juin, mardi dernier 23 juin, le Conseil Fédéral de l'Union Valdôtaine s'est réuni pour analyser les résultats de la consultation qui a vu Aurelio Marguerettaz rater un siège au Parlement européen pour moins de 5 mille votes.

Le président du Mouvement Ego Perron a fait le point de la situation, en essayant – avec les données numériques – de comprendre les raisons *«d'un bon résultat qui, quand même, nous laisse dans le désespoir : avec un peu plus d'engagement, en effet, on aurait pu atteindre notre but, ce but qui était à notre portée sans trop de difficultés».*

Le débat – sur la question – a été plutôt long et complexe : presque deux heures ont servi pour arriver à la conclusion, à savoir le vote du document proposé par le Comité

SUITE PAGE 8

Réforme de la comptabilité et accouchements par césarienne

Antonio Fosson

La discussion sur le nouveau texte de loi qui change les règles jusqu'à présent établies dans la construction des budgets et de la comptabilité est en phase finale. Cette loi ordinaire et non constitutionnelle est le fruit d'un texte déjà préparé par Padoa Schioppa, au cours de la précédente législature, qui a été repris, modifié et intégré par la majorité actuelle avec une large et constructive confrontation en Commission Budget du Sénat en consultant toutes les forces politiques. Par conséquent, un projet de loi amplement partagé et qui sera, sans aucun doute, adopté par presque tous s'agissant donc d'une loi pour le pays et non pas pour les partis, d'un véritable et concret résultat pour tous et non pas seulement du succès politique de quelqu'un. Un texte de loi certainement très technique qui a pour but de donner une plus grande transparence aux vrais chapitres d'un budget en transférant la totalité du contrôle de cette procédure au Parlement. Il s'agit d'un texte qui trace un nouveau parcours pour la nomination du directeur de l'Istat qui ne sera plus choisi, comme c'est le cas à présent, par le Président du Conseil mais par le Parlement.

La nouvelle loi souligne, en outre, l'importance du Pacte de Stabilité et décrit des procédures encore plus rigides et moins flexibles pour l'appliquer. Nous avons vu, à travers cela, une tentative ultérieure de diminuer l'autonomie des Régions à statut spécial: un amendement de notre groupe qui porte ma signature comme premier nom a été accepté avec beaucoup de mal et prévoit une loi de garantie qui est prévu dans chaque statut. Le fait de respecter ce qui a été souscrit dans les lois n'a pas été accepté, au contraire, même si on continue d'affirmer, de la part des représentants du gouvernement, l'engagement d'en discuter à nouveau lors d'une table de confrontation. Il y a eu, également, un large débat sur une motion qui soulignait l'augmentation du nombre des accouchements par césarienne en Italie avec des différences géographiques extrêmement importantes (de 60% au Lazium à 25% en Lombardie). En intervenant au nom de mon groupe, j'ai souligné l'importance de parcours corrects de préparation à l'accouchement, de la nécessité de reporter l'événement à un fait physiologique sans une médicalisation excessive et des résultats obtenus avec un analgésique moderne pendant l'accouchement naturel. En Vallée d'Aoste, le pourcentage des accouchements par césarienne atteint 30%. Cependant, on est en train de travailler correctement pour réduire ce pourcentage.

LE CONSEIL FEDERAL DE L'UNION VALDOTAINE
Réuni à Quart le 23 juin 2009

AYANT ANALYSE les résultats des élections européennes;

REAFFIRME la validité des principes fédéralistes, qui devraient être à la base de la construction d'une Europe des peuples et des autonomies;

ESTIME que le taux croissant d'abstention, qu'on constate dans tous les Pays de l'Union européenne, est principalement le reflet de la déception de leurs citoyens, face à l'Europe des affaires et de la bureaucratie;

ESTIME en particulier que le niveau infime de la campagne électorale qui s'est déroulée en Italie, centrée sur des thèmes n'ayant rien à voir avec l'Europe, a ultérieurement découragé la participation des électeurs;

DEPLORE que l'effet abstention se soit produit en Vallée d'Aoste aussi, en compromettant les chances d'avoir un élu valdôtain au Parlement de Strasbourg;

REGRETTE que, à cause d'une participation insuffisante au vote, notre candidat Aurelio Marguerettaz n'ait pas été élu en raison d'un décalage de moins de 5.000 voix de préférence par rapport au dernier élu de la liste du PDL;

REMARQUE par ailleurs que le décalage numérique qu'on constate entre le nombre des voix de liste et celui des préférences personnelles exprimées en faveur du candidat de la coalition autonomiste, correspond à une constante physiologique;

CONSTATE que, malgré les difficultés, le résultat a prouvé la validité du choix de s'apparenter au PDL et a démontré que le message de la liste Vallée d'Aoste a été largement partagé non seulement par l'électorat valdotain, qui a assuré à la liste «Vallée d'Aoste» le même pourcentage de voix obtenu lors de la plupart des élections européennes précédentes, mais aussi par plusieurs milliers d'électeurs des autres régions de la circonscription, qui ont permis d'augmenter le nombre total de votes de plus de 10%, par rapport aux consultations de 2004;

CONSTATE également que le mécanisme de l'apparentement est, actuellement, le seul à pouvoir assurer la possibilité d'une représentation au Parlement européen des minorités linguistiques de la République italienne, dans le contexte d'un système électoral qui pénalise les petits peuples et les régions démographiquement faibles au profit de la représentation des grandes collectivités territoriales;

REAFFIRME la validité de la lutte politique visant à obtenir une réforme de la loi électorale, qui assure un représentant de la Vallée d'Aoste au Parlement de Strasbourg;

REMERCIE vivement les trois candidats, Mariella Biollino, Pierfranco Sado et notamment Aurelio Marguerettaz de leur disponibilité et de leur engagement, ainsi que tous les électeurs qui ont donné leur confiance à la liste « Vallée d'Aoste » et à tous ceux qui ont contribué à faire partager son message autonomiste et fédéraliste;

ENGAGE, afin d'éviter le danger de l'isolement politique de l'Union Valdotaine, le mouvement à une relance de la collaboration avec les partis et les mouvements qui défendent les intérêts des petits peuples de montagne et des petites réalités spéciales au sein de l'Italie et de l'Europe;

ENGAGE les organes du Mouvement, les élus unionistes à tous les niveaux, ainsi que tous les unionistes et les sympathisants, à intensifier leur engagement pour diffuser les idéaux unionistes et à travailler pour assurer, en toute occasion, le meilleur résultat électoral, en vue aussi des prochaines élections municipales.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant dans cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Les métamorphoses politiciennes

On apprend, en lisant les commentaires des résultats des élections européennes, faites par les différentes forces politiques, de la satisfaction des représentants du Pdl, car la liste apparentée, la liste Vallée d'Aoste, leur a permis d'obtenir, dans notre circonscription, le 8ème siège au Parlement européen. C'est de leur part une satisfaction légitime, proportionnelle à l'insatisfaction de ceux qui, malgré beaucoup de doutes mais cependant fidèles aux règles démocratiques, avaient voté la liste "Vallée d'Aoste" avec l'espoir d'obtenir un représentant valdôtain en Europe.

Face à l'évidence d'avoir raté une occasion importante malgré un nombre suffisant de votes de liste, il s'est révélé curieux d'apprendre le nom du candidat qui a obtenu la 8ème place grâce aux votes des valdôtains.

Après les renonciations prévues des deux premiers placés dans la liste en tant que miroir aux alouettes, à la 8ème place figure Mme Iva Zanicchi; c'est donc elle qui a joui des 32.000 votes de la liste Vallée d'Aoste. Cette dame est à présent mieux connue comme bonne chanteuse et présentatrice de télévision que politicienne, mais on peut la croire dotée d'un caractère suffisamment fort pour s'affirmer dans cette nouvelle carrière aussi, à condition qu'elle reste fidèle aux promesses électorales qui assuraient une participation plus assidue aux séances parlementaires.

Sans négliger la surprise des électeurs valdôtains qui, après avoir voté un Lion, se trouvent représentés (éventuellement) par un Aigle (de Ligonchio, RE), il s'avère cependant important de savoir s'adapter aux transformismes et essayer de croire que quelque chose de positif puisse se réaliser dans cette condition inattendue.

Il faut donc espérer que Mme Zanicchi sache se rappeler de la participation de la liste "Vallée d'Aoste" à son succès et en tirer les justes conclusions.

Etant donné son origine montagnarde (Ligonchio, son pays natal, est situé à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer dans les Apennins), elle pourrait, probablement mieux que d'autres parlementaires, comprendre les problèmes du Val d'Aoste; mais existe-t-il, en elle, cette sensibilité? Un signal positif, dans le sens indiqué, pourrait s'avérer le jour où l'élue essaierait de comprendre les nécessités de notre pays en se confrontant avec le gouvernement régional.

Dans l'attente de quelques résultats selon la perspective indiquée, il vaut mieux pencher vers l'optimisme et oser croire que, si l'on parvient à utiliser, avec notre Lion un Aigle aussi, cela pourrait représenter une chance supplémentaire pour le progrès du Val d'Aoste.

Mais, avant d'apprendre l'intérêt de Mme Zanicchi pour notre Vallée loin d'une période électorale, je crois qu'il existe le temps suffisant de réfléchir davantage et de créer les conditions pour une meilleure harmonie entre les habitants du Val d'Aoste.

Silvio Bastrentaz

Oui Marguerettaz, Non Berlusconi

Spero che il risultato della lista «Vallée d'Aoste» faccia riflettere il Presidente dell'UV e i vertici del Movimento. È sicuro, il Sig. Presidente che, cito quanto dichiarato sui giornali «*…il passaggio elettorale non ha bocciato l'apparentamento. Abbiamo avuto lo stesso risultato del 2004*»

Non le pare sia un po' azzardata questa sua interpretazione sull'esito delle votazioni?

La forte astensione al voto, le numerose schede bianche e nulle, le sembrano cose di poca importanza? Dovute solamente al disinteresse e al disamore per la politica europea da parte dei cittadini valdostani? Non potrebbe, questo risultato, indicare un messaggio ben preciso: il rifiuto di una parte non indifferente di unionisti all'apparentamento e forse ad una futura apertura dell'UV alle Destre?

Ho sempre votato per l'Union Valdôtaine ed ho sempre accettato le scelte fatte dal Movimento, anche se a volte non le condividevo. In queste elezioni devo invece confessare che una delle schede di cui sopra è mia e vi assicuro che non è stata una decisione presa alla leggera, ma dopo lunga e travagliata riflessione.

L'apparentamento con il PDL, costituito da ex missini, da sempre contrari all'Autonomia e nemici acerrimi della Valdostanità, e da elementi di varia provenienza, diretti da un leader indiscusso e idolatrato, giuridicamente inquisito, che trasmette valori fondamentali, per lui, quali il potere, la ricchezza, la bellezza, ottenuti con qualsiasi mezzo e al di fuori di ogni regola e che dirige un governo con ministri condannati per reati vari.

No, questa alleanza è dura da accettare. Non era forse il caso, Sig. Presidente e voi Signori Dirigenti dell'UV prima di decidere su problemi di tale importanza e così impattanti per il Movimento, di organizzare riunioni nelle varie sezioni per spiegare le vostre scelte, discuterle, chiarire il vostro pensiero ed anche essere disposti ad ascoltare il nostro punto di vista?

A che servono le sezioni se non vengono contattate in tali situazioni, se non vengono utilizzate quali trait d'union tra la base ed i vertici del Movimento, ma solamente interpellate per ratificare decisioni già prese e votare di conseguenza. Signor Presidente, Dirigenti del Movimento, membri del Comité Fédéral: una parte consistente di unionisti vi ha mandato un messaggio, cercate di coglierlo, per il bene dell'Union Valdôtaine.

Piera Diémoz

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Joseph RIVOLIN

La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin-de-Corléans
a le chagrin d'annoncer le décès de

M. Alexandre FOLLIEN
âgé de 83 ans

La communauté unioniste de Saint-Martin présente ses condoléances les plus sincères à son épouse Elsa, à sa fille Ester, à ses frères Ado et Bruno et à ses sœurs Emma et Gilda, ainsi qu'à toute sa famille.

Siège de l'Académie de France à Rome

La Villa Médicis a ouvert ses portes au public

Esther Salvato

Ecrivain, journaliste, cinéaste et homme de télévision, Frédéric Mitterrand est, depuis quelques mois, le nouveau directeur de l'Académie de France à Rome occupant depuis 1803 la spectaculaire Villa Médicis. Riche demeure entourée de merveilleux jardins sur la colline du Pincio, celle-ci date du milieu du XVI[ème] siècle: le cardinal Ferdinand 1er de Médicis (1549-1609) en confia le projet à Bartolomeo Ammannati. Après avoir hébergé les lauréats des prix de Rome, la Villa Médicis accueille aujourd'hui de jeunes artistes et chercheurs sélectionnés sur dossier. Depuis le 20 mars, ses jardins à l'italienne, offrant un splendide panorama de la capitale, sont ouverts au public tous les jours. De même que Bizet et Debussy autrefois, une vingtaine de boursiers se promènent au quotidien le long des allées des jardins. *"Ma mission est d'offrir la beauté"*, explique Frédéric Mitterrand, neveu de l'ancien président de la République française, François Mitterrand, décédé en 1996. Sexagénaire, fils d'un industriel, issu d'une bourgeoisie catholique sévère mais libre de préjugés, il est l'auteur d'un best-seller en France, *"La mauvaise vie"*, qui témoigne de sa vie mouvementée et irrégulière, révélant son homosexualité. Solidaire avec toutes les communautés minoritaires, il ne veut néanmoins pas être étiqueté, il

veut être libre. Biographe de têtes couronnées, il a aménagé en 2007 l'exposition à Monte-Carlo consacrée à Grace Kelly, 25 ans après sa disparition. Le nouveau directeur de l'Académie de France, nommé par le président de la République, Nicolas Sarkozy, et succédant dans sa fonction à des artistes géniaux, tels que Ingres (XIXème siècle) et Balthus (XX[ème] siècle), caresse un projet ambitieux: il souhaite faire de la Villa Médicis « *un point de rencontre pour artistes, écrivains et cinéastes, dans un constant équilibre entre présent et passé* ».
Après les jardins, il a aussi ouvert au public deux salles privées décorées par Balthus. Par ailleurs, le grand peintre Granet, qui travailla à Rome de 1802 à 1819, a fait l'objet d'une exposition au printemps dernier.
Frédéric Mitterrand visita la Villa Médicis pour la première fois à l'âge de 18 ans. *« Ce fut*, avoue-t-il*, un véritable choc esthétique. Car, à l'instar de Rome, c'est un lieu riche de contrastes : ouvert mais secret, pétri de poésie et pourtant difficile »*.
Tout au long de l'été, la Villa Médicis propose plein de manifestations artistiques, parmi lesquelles retenons notamment l'exposition de dessins du célèbre cinéaste Ettore Scola et l'exposition de photos de Marina Cicogna. Notons également qu'un pensionnaire « Arts culinaires » de la Villa Médicis sera l'invité de l'Alliance Française d'Aoste, en octobre prochain, pour une conférence sur le thème: *« Les orgies romaines et le minimalisme dans la cuisine contemporaine ».*
L'Académie de France est un établissement public d'Etat sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Comment contacter ce service? Adresse: Villa Médicis, Viale Trinità dei Monti 1, 00187 Rome
Téléphone: 06 67 61 256 direttore@villamedici.it: http://www.villamedici.it

Le SAVT sur les pas de saint Anselme

Le 900[ème] anniversaire de la mort de saint Anselme a été l'occasion, pour le Syndicat Autonome Valdôtain des Travailleurs, d'organiser un voyage en France et en Angleterre « sur les pas de saint Anselme », qui s'est déroulé du 10 au 15 juin dernier. Partis d'Aoste le mercredi de grand matin, une trentaine abondante de Valdôtains ont rejoint dans la soirée Rouen, capitale de cette Normandie dont le duc, Guillaume le Conquérant, envahit l'Angleterre en 1066. Aussitôt devenu un roi anglais, Guillaume appela auprès de lui le maître d'Anselme, Lanfranc de Pavie, et le nomma archevêque de Cantorbéry. Notre illustre compatriote avait suivi les leçons de Lanfranc à l'abbaye normande du Bec-Hellouin, dont il devint par la suite le prieur et puis l'abbé. Le groupe du SAVT a pu visiter l'abbaye du Bec le matin du jeudi 11. Rien ne subsiste des édifices du temps d'Anselme, mais le souvenir du saint est bien vivant, grâce aussi au maître-autel de l'église abbatiale : une remarquable pièce en marbre vert de Verrayes, offert par le Gouvernement valdôtain en 1959. Dans l'après-midi, le groupe a traversé la Manche en ferry-boat et s'est installé pour la nuit dans un remarquable hôtel de Hyte, sur la côte anglaise. Le lendemain a été consacré à la visite de la ville de Cantorbéry, dont le siège archiépiscopal fut géré par saint An-

selme de 1093 à sa mort, en 1109. La construction de l'immense cathédrale, entreprise par Lanfranc et continuée par Anselme, dura cinq siècles : la crypte, la nef et le transept conservent des parties de style roman qui datent de l'époque anselmienne, harmonieusement insérées dans les structures gothiques successives. La chapelle dédiée à notre saint (photo) date du XI [ème] siècle et contient le bel autel en marbre vert, œuvre du sculpteur Stephen Cox, que l'administration régionale de la Vallée d'Aoste avait offert en 2006, lors d'une solennelle cérémonie de consécration par l'archevêque de Cantorbéry, de l'évêque d'Aoste et de l'abbé du Bec, qui avait vu la participation des autorités valdôtaines et d'un grand nombre de pèlerins de la Vallée. Le samedi 14, un tour dans les comtés de Kent et de Sussex a permis notamment d'observer le château et les fortifications de Douvres – le port d'où Anselme dut partir en exil deux fois, à cause de ses contrastes avec le roi anglais – de se promener sur la plage de Hastings, théâtre du débarquement de Guillaume le Conquérant, et de traverser Battle, où se déroula l'affrontement décisif qui consigna l'Angleterre au duc normand.
Le dimanche a marqué le début du retour, en suivant en gros le parcours de l'ancienne *via Francigena*, qui reliait Cantorbéry à Rome à travers la Vallée d'Aoste. Une halte à Reims a consenti la visite de l'extraordinaire cathédrale, chef-d'œuvre absolu de l'art gothique, où se déroulaient les fastueuses cérémonies du couronnement des rois de France. Le lendemain, la rentrée en Vallée d'Aoste a été précédée d'une visite de Dijon, capitale de l'ancien duché de Bourgogne, ville qui est liée elle aussi, quoique indirectement, à saint Anselme. La cathédrale, intitulée à saint Bénigne, conserve en effet le souvenir de son constructeur : Guillaume de Volpiano, le fondateur de l'abbaye piémontaise de San Benigno di Fruttuaria. C'est de cette dernière que venaient les fondateurs du prieuré aostois de Saint-Bénin, où, d'après la tradition, notre saint aurait fait ses premières études.

J. R.

Povia remporte la deuxième édition du Prix Mogol

"Luca era gay", chanson présentée par Povia à la dernière édition du Festival de Sanremo, remporte la deuxième édition du Prix Mogol, concours qui prime le meilleur texte de la production musicale italienne de l'année dernière. Le concours est présidé par le plus important auteur de la musique italienne, bien évidemment Mogol, et est promu par l'Assessorat de l'Education et de la Culture de la Région Vallée d'Aoste.
«L'institution du Prix – a souligné l'assesseur Laurent Viérin – *naît de l'accord entre Mogol et la Vallée d'Aoste concernant plusieurs initiatives, et qui se fonde sur l'amour commun pour la culture populaire et pour les voix de la terre à risque d'extinction. Une initiative visant à la recherche artistique populaire qui veut stimuler les jeunes à réfléchir sur le sens profond de la vie, qui devient chant et musique, et qui trouve ses racines dans la mémoire collective en rendant possible sa transmission aux générations futures. Le symbole de cette collaboration entre la Vallée d'Aoste et le célèbre auteur est constitué par le prix qui a été assigné au meilleur «auteur de l'année»: un tatà d'or – ancien jouet de la tradition populaire valdôtaine».*
La cérémonie, qui s'est déroulée au Fort de Bard, a été transmise le lundi 22 juin dernier, à 23h15 sur Raiuno.
La chanson «*Luca era gay»* a été choisie par un jury présidé par Mogol et composé par l'écrivain Arnaldo Colasanti, les journalistes Oliviero Beha et Marcello Veneziani, parmi six chansons finalistes: *Egocentrica* – Simona Molinari; *Tutto l'universo obbedisce all'amore* – Franco Battiato; *Il Paradiso dei calzini* – Vinicio Capossela; *A te* – Jovanotti; *Luca era gay* – Povia; *Sincerità* – Arisa.

Mogol, suite au vote unanime du jury, a ainsi motivé le choix: «*J'ai assigné cette année, comme le prévoit le Statut du concours, le Prix qui porte mon nom à Giuseppe Povia, pour le texte de la chanson "Luca era gay" qui raconte, en employant la première personne, un fait de vie, qui jusqu'à peu d'années aurait été probablement considéré «scabreux», avec une spontanéité désarmante.*
Un texte sincère sans rhétorique, suggéré par une vision morale plus grande que la vision courante, plus adhérente à notre nature d'hommes conditionnés par des facteurs environnementaux et psychologiques qui nous poussent souvent, sans en être coupable, à des choix différents.
Une poésie qui ne naît pas d'une inspiration talentueuse, mais de la simple exposition d'une vérité quotidienne qui nous accompagne tous les jours en mille situations de notre vie.
Povia a trempé la plume dans une encre très semblable au liquide, de couleur divers, qui coule dans nos veines et nous offre chaque jour un autre miracle de la vie, source essentielle de toute poésie».

STATO PATRIMONIALE AL 31 DICEMBRE 2008

ATTIVITÀ

Immobilizzazioni immateriali nette

Costi per attività editoriali di informazione e di comunicazione	Euro	0,00
Costi di impianto e di ampliamento	Euro	0,00
Testata « Le Peuple Valdôtain »	Euro	0,01
Costi pluriennali	Euro	242.152,68
Fondo amm.to costi pluriennali	Euro	-107.623,40
TOTALE	Euro	134.529,29

Immobilizzazioni materiali nette

Terreni e fabbricati	Euro	25.700,00
Impianti e attrezzature tecniche	Euro	0,00
Macchine per ufficio	Euro	28.378,52
Mobili e arredi	Euro	57.461,05
Automezzi	Euro	6.713,94
Altri beni	Euro	0,00
Fondo amm.to macchine elettroniche	Euro	-15.309,38
Fondo amm.to mobili e arredi	Euro	-28.699,55
Fondo amm.to immobili	Euro	-1.156,50
Fondo amm.to automezzi	Euro	-6.713,94
TOTALE	Euro	66.374,14

Immobilizzazioni finanziarie	Euro	
Partecipazioni in imprese	Euro	0,00
Crediti finanziari	Euro	0,00
Altri titoli	Euro	0,00
TOTALE IMMOBILIZZAZIONI	Euro	**200.903,43**

Rimanenze

Rimanenze finali	Euro	400,00
Rimanenze finali pubblic.	Euro	0,00
TOTALE RIMANENZE	Euro	**400,00**

Crediti

Crediti per servizi resi a beni ceduti	Euro	0,00
Crediti verso locatari	Euro	0,00
Crediti per contributi elettorali	Euro	0,00
Crediti per contributi 4 per mille	Euro	0,00
Crediti verso imprese partecipate	Euro	0,00
Crediti verso erario	Euro	0,00
Crediti diversi	Euro	35.210,36
TOTALE CREDITI	Euro	**35.210,36**

Attività finanziarie diverse dalle immobilizzazioni

Partecipazioni (al netto dei relativi fondi rischi)	Euro	0,00
Altri titoli (titoli di Stato, Obbligazioni, ecc.)	Euro	35.000,00
TOTALE TITOLI	Euro	**35.000,00**

Disponibilità liquida

Cassa	Euro	899,24
Banca di Credito Cooperativo Valdostana c/c 05/01/00211	Euro	99.933,81
UnicreditBanca c/c 000000573432	Euro	5.161,60
Banca di Credito Cooperativo Valdostana c/c11/01/066970	Euro	30.782,15
TOTALE DISPONIBILITÀ LIQUIDA	Euro	**136.776,80**

Ratei e risconti attivi

Ratei attivi	Euro	0,00
Risconti attivi	Euro	184,49
TOTALE RATEI E RISCONTI ATTIVI	Euro	**184,49**
TOTALE ATTIVITÀ	Euro	**408.475,08**

PASSIVITÀ

Patrimonio netto

avanzo patrimoniali	Euro	386.541,93
disavanzo patrimoniale	Euro	0,00
avanzo dell'esercizio	Euro	0,00
disavanzo dell'esercizio	Euro	-67.110,67
TOTALE PATRIMONIO NETTO	Euro	**319.431,26**

Fondi

Fondi per rischi ed oneri	Euro	0,00
Fondi previdenza integrativa e simili	Euro	0,00
Altri fondi	Euro	0,00
Trattamento di fine rapporto	Euro	34.885,80
TOTALE FONDI	Euro	**34.885,80**

Debiti

Debiti verso banche	Euro	0,00
Debiti verso altri finanziatori	Euro	0,00
Debiti verso fornitori	Euro	46.279,49
Debiti verso fornitori/fatture da ricevere	Euro	528,50
Debiti rappresentati da titoli di credito	Euro	0,00
Debiti verso imprese partecipate	Euro	0,00
Debiti v/so erario	Euro	2.267,72
Debiti verso istituti di previdenza e di sicurezza sociale	Euro	1.666,00
Debiti verso dipendenti	Euro	1.830,56
Altri debiti	Euro	0,00
TOTALE DEBITI	Euro	**52.572,27**

Ratei e risconti passivi

Ratei passivi	Euro	1.585,75
TOTALE RATEI E RISCONTI	Euro	**1.585,75**
TOTALE PASSIVITÀ	Euro	**408.475,08**

Conti d'ordine

Beni mobili ed immobili fiduciariamente presso terzi	Euro	0,00
Beni di terzi	Euro	0,00
Contributi da ricevere in attesa espletamento controlli autorità pubbl.	Euro	0,00
Fidejussione a/da terzi	Euro	0,00
Avalli a/da terzi	Euro	0,00
Fidejussioni a/da imprese partecipate	Euro	0,00
Avalli a/da imprese partecipate	Euro	0,00
Garanzie a/da terzi	Euro	0,00

CONTO ECONOMICO AL 31 DICEMBRE 2008

A) PROVENTI GESTIONE CARATTERISTICA

1) Quote associative annuali	Euro	53.020,00
2) Contributi Stato:		
a) rimborso spese elettorali elezioni politiche 2006 e 2008	Euro	77.852,91
3) Contributi provenienti dall'estero		
a) da partiti o movimenti politici esteri o internazionali	Euro	0,00
b) da altri soggetti esteri	Euro	0,00
4) Altre contribuzioni		
a) Contributi da persone fisiche	Euro	290.097,62
b) Contibuti da persone giuridiche	Euro	0,00
c) Contributo rimborso spese elettorali quote Mov. Stella Alpina e Mov. Fédération	Euro	63.130,96
d) Quota S. Alpina per rimborso Senato	Euro	33.398,57
5) Proventi da attività editoriali, manifestazioni, altre attività	Euro	0,00
Totale Proventi Gestione Caratteristica	Euro	**517.500,06**

B) ONERI GESTIONE CARATTERISTICA

1) Per acquisti di beni (incluse rimanenze)		
Materiale di pulizia	Euro	0,00
Gas per riscaldamento	Euro	5.824,75
Cancelleria	Euro	4.475,53
Materiale pubblicitario	Euro	0,00
Spese congresso annuale	Euro	25.210,80
Spese postali elezioni politiche	Euro	4.699,00
Spese elezioni politiche	Euro	121.562,92
Spese elezioni regionali	Euro	59.592,35
Spese propaganda elezioni politiche	Euro	2.348,81
Rimborso contributi spese elettorali Senato percepiti in eccedenza	Euro	66.797,14
Altro materiale	Euro	17.726,48
Totale	Euro	**308.237,78**
2) Per servizi		
Energia elettrica	Euro	1.342,64
Servizi di vigilanza	Euro	494,09
Telefoniche	Euro	2.239,38
Postali e telegrafiche	Euro	10.925,26
Assicurazioni	Euro	242,10
Legali e consulenze	Euro	30.086,81
Servizi di pulizia	Euro	3.356,40
Trasporti - Viaggi - Soggiorni	Euro	4.970,46
Acque	Euro	11,77
Pubblicazione giornali	Euro	44.000,00
Manutenzioni e riparazioni	Euro	64,80
Servizi tecnici	Euro	2.522,49
Servizi pubblicitari	Euro	20.601,00
Smaltimento rifiuti	Euro	1.327,00
Servizi Internet	Euro	1.818,68
Totale	Euro	**124.002,88**
3) Godimento di beni di terzi		
Affitti e locazioni	Euro	27.753,51
Totale	Euro	**27.753,51**
4) Per il personale:		
a) stipendi	Euro	44.873,81
b) oneri sociali	Euro	16.120,61
c) trattamento di fine rapporto	Euro	2.821,86
d) trattamento di quiescenza e simili	Euro	0,00
altri costi	Euro	0,00
Totale	Euro	**63.816,28**
5) Ammortamento e svalutazioni		
Ammortamento macchine elettroniche	Euro	1.221,84
Ammortamento mobili e arredi	Euro	2.945,60
Ammortamento immobile	Euro	771,00
Ammortamento costi pluriennali	Euro	26.905,85
Totale	Euro	**31.844,29**
6) Accantonamento per rischi	Euro	**0,00**
7) Altri accantonamenti	Euro	**0,00**
8) Oneri diversi di gestione		
Imposte e tasse	Euro	2.757,23
Valori bollati	Euro	89,97
Oneri bancari	Euro	722,84
Arrotondamento passivi	Euro	0,02
Totale	Euro	**3.570,06**
9) Contributi ad associazioni		
Sezioni UV	Euro	450,00
Quota parte ad associazioni collaterali per accrescere la partecipazione delle donne in politica	Euro	11.000,00
Jeunesse Valdôtaine	Euro	3.725,60
Movimento Fédération Autonomiste	Euro	12.675,53
Movimento Stella Alpina	Euro	26.250,92
Totale	Euro	**54.102,05**
Totale Oneri Gestione caratteristica	Euro	**613.326,85**
Risultato economico della gestione caratteristica (A-B).	Euro	**-95.826,79**

C) Proventi e oneri finanziari

1) Proventi da partecipazioni	Euro	0,00
2) Altri proventi finanziari	Euro	27.148,17
3) Interessi e altri oneri finanziari	Euro	1.300,30
4) Interessi passivi	Euro	0,00
5) Interessi attivi	Euro	419,19
5) Arrotondamenti attivi	Euro	0,01
Totale proventi e oneri finanziari	Euro	**28.867,67**

D) Rettifiche di valore di attività finanziarie

1) Rivalutazioni		
a) di partecipazioni	Euro	0,00
b) di immobilizzazioni finanziarie	Euro	0,00
c) di titoli non iscritti nelle immob.	Euro	0,00
2) Svalutazioni		
a) di partecipazioni	Euro	0,00
b) di immobilizzazioni finanziarie	Euro	0,00
c) di titoli non iscritti nelle immob.	Euro	0,00
Totale rettifiche di valore di attività finanziarie	Euro	**0,00**

E) Proventi e oneri straordinari

1) Proventi e oneri straordinari	Euro	0,00
2) Oneri; minusvalenze da alienazioni varie	Euro	0,00
3) Rimanenze finali cancelleria e pubblicazioni	Euro	400,00
4) Sopravvenienze attive	Euro	331,04
5) Sopravvenienze passive	Euro	-882,59
Totale delle partite straordinarie	Euro	**-151,55**
Disavanzo (A-B+C+D+E)	Euro	**-67.110,67**

Bilan financier 2008 de l'Union Valdôtaine

Relazione

Allegato B

1) L'attività del Movimento Union Valdôtaine è svolta e coordinata dalle sede centrale di Aosta e dalle sedi periferiche di Châtillon, Verrès, Pont-Saint-Martin e Morgex. Al movimento fanno capo 75 sezioni. Nell'anno 2008 le elezioni politiche, le elezioni regionali e l'organizzazione del Congresso nazionale, hanno inciso in maniera rilevante sull'attività del Movimento impegnando risorse umane ed economiche.
Il gruppo giovanile ha proseguito l'attività di pubblicazione del giornalino trimestrale, mentre il gruppo femminile ha avviato una serie di progetti in collaborazione con altri enti ed organismi regionali.
2) Le spese sostenute per le elezioni politiche ammontano ad euro128.610,73 di cui il 50% verrà rimborsato dai Movimenti politici della Stella Alpina e della Fédération Autonomiste; le spese sostenute per le elezioni regionali ammontano invece ad euro 59.592,35. Il Movimento ha ricevuto dal Senato della Repubblica un contributo di euro 27.150,79 a titolo di rimborso delle spese elettorali dell'anno 2006 ed un rimborso di euro 50.702,12 a titolo di rimborso delle spese elettorali dell'anno 2008: il 50% di tali contributi è stato versato per competenza ai Movimenti politici della Stella Alpina e della Fédération Autonomiste come da accordi elettorali. Il Movimento ha dovuto rimborsare a favore del Senato della Repubblica, nel corso dell'anno 2008, la somma di euro 66.797,14 quale quota percepita in eccedenza per gli anni 2006 e 2007: il 50% dell'ammontare è stato corrisposto dal Movimento politico della Stella Alpina.
3) Le attività giovanili e femminili sono svolte in modo autonomo dalla Jeunesse Valdôtaine e dall'Entraide des Femmes Valdôtaines a cui il Movimento ha concesso un contributo, rispettivamente, di euro 3.725,60 e di euro 11.000,00. Sono stati inoltre concessi contributi alle sezioni per euro 450,00.
4) l'Union Valdôtaine non possiede né direttamente né tramite interposta persona o società fiduciarie partecipazioni in imprese ed in società editrici di giornali e periodici; non esistono, altresì, immobilizzazioni possedute fiduciariamente presso terzi.
5) Nel 2008 il Movimento non ha ricevuto libere contribuzioni da singole persone fisiche per ammontare superiore all'importo di cui all'articolo 4 della legge 18 novembre 1981, n. 659 (euro 50.000,00).
6) Non si hanno segnalazioni da fare successivamente alla chiusura dell'esercizio e sino alla data odierna.
7) Nel corso dell'anno 2009 la gestione risulterà condizionata, sia sotto l'aspetto dell'impegno delle risorse umane che di quelle finanziarie, dall'elezione dei rappresentanti dell'Italia nel Parlamento Europeo.

Il Tesoriere
Osvaldo CHABOD

Allegato C

Nota integrativa

Il bilancio d'esercizio chiuso al 31/12/2008 con un disavanzo d'esercizio di euro 67.110,67 di cui la presente nota integrativa costituisce parte integrante ai sensi e per gli effetti dell'art. 8 della legge 2 gennaio 1997 n° 2, corrisponde alle risultanze delle scritture contabili.
La valutazione delle voci è stata fatta nel pieno rispetto del principio della prudenza e nella prospettiva della continuazione dell'attività; non sono inoltre stati contabilizzati utili non realizzati alla chiusura dell'esercizio e si è tenuto conto dei proventi e degli oneri di competenza dell'esercizio anche se non ancora incassati o pagati alla chiusura dello stesso.
Immobilizzazioni immateriali: la proprietà della testata del giornale «Le Peuple Valdôtain» è stata iscritta al valore simbolico di 0,01 centesimi, poiché i costi sostenuti risalenti alla sua registrazione e deposito presso il Tribunale di Aosta il 24/05/1954 sono completamente ammortizzati. Sono stati iscritti lavori di ristrutturazione dell'immobile in locazione per euro 242.152,68 sede del Movimento. Tali importi sono stati ammortizzati nell'anno per euro 26.905,85. Il fondo ammortamento relativo ha raggiunto la consistenza di euro 107.623,40.
Le immobilizzazioni materiali, sono iscritte al valore d'acquisto comprensivo d'eventuali costi accessori e sulle stesse non sono intervenute né rivalutazioni né svalutazioni.
Gli ammortamenti dei vari gruppi sono calcolati a quote costanti sulla base d'aliquote ritenute rappresentative della vita utile stimata ai cespiti che trovano riferimento:
mobili e arredi 7,5%; macchine elettroniche 10%, automezzi 20%, immobili 3%,costi pluriennali 1/9. Le immobilizzazioni materiali hanno subito nel corso dell'esercizio la seguente movimentazione:

Mobili e arredi:		
costo storico	euro	57.461,05
- ammortamenti esercizi precedenti	euro	25.753,95
valore inizio esercizio	euro	31.707,10
- ammortamenti dell'esercizio	euro	2.945,60
	euro	28.761,50
Macchine elettroniche		
costo storico	euro	27.724,52
- ammortamenti esercizi precedenti	euro	14.087,54
valore inizio esercizio	euro	13.636,98
+ acquisti dell'esercizio	euro	654,00
- ammortamenti dell'esercizio	euro	-1.221,84
	euro	13.069,14
Automezzi		
Costo storico	euro	6.713,94
- ammortamento esercizi precedenti	euro	6.713,94
	euro	0,00
Immobile		
Costo storico	euro	25.700,00
- ammortamenti esercizi precedenti	euro	385,50
valore inizio esercizio	euro	25.314,50
- ammortamenti dell'esercizio	euro	771,00
	euro	24.543,50

Le rimanenze finali di cancelleria ammontano a euro 400,00, hanno subito un incremento di euro 200,00 rispetto all'esercizio precedente.
L'Union Valdôtaine non possiede né direttamente né tramite interposta persona o società fiduciarie partecipazioni in società editrici di giornali e periodici ne in altre società.
La cassa ammonta a euro 899,24.
I depositi bancari presso l'UnicreditBanca ammontano a euro 5.161,60 sul conto corrente n. 000000573432, presso la Banca di Credito Cooperativo Valdostana a euro 99.933,81 sul conto n. 05/01/00211; ad euro 30.782,15 sul conto 11/01/66970.
I titoli ammontano a euro 35.000,00 e si riferiscono al valore d'acquisto di titoli per euro 15.000,00 con scadenza 2013, e di titoli Mediobanca per euro 20.000,00 con scadenza aprile 2010.
I risconti attivi pari ad euro 184,49 sono relativi a due polizze assicurative per euro 114,90 ed a spese telefoniche per euro 69,59.
I crediti diversi ammontano ad euro 35.210,36 e sono costituiti da crediti verso il Movimento Stella Alpina per euro 8.399,10 e verso il Movimento Fédération Autonomiste per euro 18.575,98 e da crediti per spese anticipate a favore di alcuni consiglieri regionali per euro 8.235,28.
Il trattamento di fine rapporto ammonta a euro 34.885,80 e risulta avere subito la seguente movimentazione:

consistenza al 1/01/2008	euro	32.063,94
quota accantonata al 31/12/2008	euro	2.055,36
rivalutazione	euro	766,50
	euro	34.885,80

I debiti verso fornitori ammontano a euro 46.279,49 al netto dei crediti per euro 85,45, L'importo in dettaglio è rappresentato da: Telecom per euro 138,26, Vallenergie per euro 132,89, Nouvelle Editrice Le Peuple srl per euro 44.000,00, Verpul per euro 230,40, ENI per euro 1.815.39, Paganin per euro 48,00. Tutti gli importi sono stati saldati durante i primi mesi del 2009. I debiti verso fornitori per fatture da ricevere ammontano a euro 528,50.
Tutti i debiti hanno scadenza inferiore ai dodici mesi. I ratei passivi ammontano a euro 1.585,75 e gli importi si riferiscono a retribuzioni maturate euro 1.105,50, contributi maturati euro 262,00, a premi INAIL euro 40,17, a spese di fornitura del gas per riscaldamento euro 176,88 a spese telefoniche euro 1,20. Il patrimonio netto ammonta ad euro 319.431,26 per effetto del disavanzo d'esercizio di euro 67.110,67 che ha ridotto l'iniziale patrimonio di euro 386.541,93 determinato dagli avanzi patrimoniali dei precedenti esercizi. Non risultano impegni o garanzie ricevuti o concessi a favore di terzi. Non risultano oneri finanziari imputati nell'esercizio a valori iscritti nell'attivo dello stato patrimoniale. I debiti V/INPS corrispondono ai contributi di dicembre ed ammontano ad euro 1.666,00 verso erario per le ritenute fiscali e saldo IRAP ad euro 2.267,72. I contributi e le ritenute fiscali sono stati versati entrambi a gennaio. I debiti v/dipendenti per le retribuzioni di dicembre corrisposte a gennaio ammontano ad euro 1.830,56.
Al 31/12/2008 il movimento aveva alle proprie dipendenze 1 impiegata e 1 collaboratore con contratto di progetto a termine.
I costi e i ricavi sono dettagliatamente esposti nel conto economico. Annualmente sono destinate delle quote volte ad accrescere la partecipazione delle donne e dei giovani alla politica. La cifra stanziata nel 2008 è pari ad euro 11.000,00 per l'Entraide des Femmes ed euro 3.725,60 per la Jeunesse Valdôtaine.
Aosta, lì 10 giugno 2009

Il Tesoriere
Osvaldo CHABOD

Certificazione del bilancio dell'Union Valdôtaine al 31.12.2008

a cura del Collegio dei Revisori dei Conti

i sottoscritti:
CLAUDIO VIETTI, nato a Aosta il 09 ottobre 1962, e residente in Sarre (AO), Fraz. Clou n. 86;
ROBERTO BESENVAL, nato a Aosta il 15 febbraio 1963, e residente in Sarre (AO), Fraz. Maillod, n. 28;
LUCIANA CASAGRANDE, nata a Aosta il 13 ottobre 1947 e residente in Roisan (AO), Fraz. Rhins n. 22;
nominati ai sensi dell'art. 34 dello statuto del Movimento dell'Union Valdôtaine, quali Revisori contabili del Movimento Politico Union Valdôtaine:

DICHIARANO

ai fini della certificazione del Bilancio, di aver verificato le entrate e le uscite del Movimento dell'Union Valdôtaine contabilizzate nell'anno 2008 e la corrispondenza del Bilancio cumulato secondo lo schema della legge 2 gennaio 1997, n. 2 con la contabilità, il tutto alla luce della relazione Gestionale del Tesoriere Osvaldo CHABOD.
Il Collegio ha accertato la rispondenza della documentazione e dei registri contabili con il Bilancio consuntivo che rispecchia la situazione dei proventi, degli oneri e disavanzo dell'esercizio ammontante a complessive Euro 67.110,67. Pertanto, per effetto dell'avanzo maturato nei precedenti esercizi, pari a Euro 386.541,93, residua per l'esercizio futuro un Avanzo cumulato di Euro 319.431,26.

Aosta, lì 10 giugno 2009.

Claudio VIETTI
Roberto BESENVAL
Luciana CASAGRANDE

Projet de loi approuvé à l'unanimité

Hôtellerie et restauration : relancer la compétitivité

Le Conseil de la Vallée a approuvé à l'unanimité le projet de loi *« Dispositions urgentes en matière d'agrandissement des établissements de restauration et des structures hôtelières et de réalisation de centre de bien-être dans certaines typologies de structures d'accueil. Modifications de la loi régionale n°11 du 6 avril 1998 (Norme urbanistique et de planification territoriale de la Vallée d'Aoste) »*.

Le rapporteur du projet de loi, le Conseiller Piero Prola a souligné que *« cette initiative législative est le fruit d'un ample débat avec toutes les parties concernées et le texte initialement rédigé et remis à la III[ème] Commission Aménagement du Territoire par le Gouvernement régional a été modifié suite à ce même débat. Nous avons modifié la définition de zone boisée avec l'introduction d'une série de modifications substantielles à la lumière des données concernant la superficie des zones boisées présentes sur notre territoire et dans l'optique d'une simplification administrative des procédures et des dérogations permettant de donner des réponses en de brefs délais, en diminuant également les coûts des instructions à charge de l'administration. »*
Le Conseiller Prola a poursuivi en indiquant que *« en ce qui concerne les rénovations de bâtiments, une augmentation jusqu'à un maximum de 20% du volume existant est prévue (jusqu'à présent seule l'augmentation du volume en hauteur était autorisée) afin de permettre la rationalisation adéquates des constructions. »*
« Pour satisfaire les exigences liées à l'amélioration des services touristiques offerts -a souligné Piero Prola-, *à l'adaptation des conditions d'hygiène et à l'efficacité énergétique, ce texte prévoit aussi l'agrandissement, en conformité avec les Plans régulateurs communaux, des hôtels existants jusqu'à 40% du volume existant en date du 31 mars 2009. Avec ce projet de loi, nous intervenons dans un moment extrêmement délicat pour des secteurs tels que la restauration et l'hôtellerie qui ressentent fortement la crise économique en modifiant une norme qui présente de fortes limitations par rapport à la possibilité de faire des investissements qui sont, au contraire, tout à fait nécessaires pour redonner de la compétitivité à un secteur que nous considérons stratégique et essentiel pour notre territoire. »*

Pour l'Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports, Aurelio Marguerettaz, *« le thème dont nous discutons a été abordé de manière constructive et je peux me dire satisfait du résultat final puisqu'il reflète un grand équilibre et est à même d'aboutir à une relance des structure existantes. »*

Aides en faveur des familles des victimes d'accidents sur le lieu de travail

La II[ème] Commission Affaires générales et la V[ème] Commission *Services Sociaux* se sont réunies ce lundi 22 juin afin d'examiner le projet de loi sur les aides en faveur des familles des victimes d'accidents sur le lieu de travail et pour la prévention des accidents du travail, dont le Conseiller Alberto Crétaz est le rapporteur.
Le texte a été approuvé à l'unanimité au sein de la V[ème] Commission tandis qu'en II[ème] Commission, concernant l'avis de compatibilité financière, s'est abstenu VdA Vive/ Renouveau.

Les actions concernent en particulier des aides économiques à l'acte du décès et visant à garantir le droit à l'étude et au travail.

Le projet de loi prévoit l'attribution aux familles d'une aide maximale de 30.000 euros, compte tenu des conditions socio-économiques des personnes pouvant en bénéficier et établit en faveur des enfants un chèque d'étude et un subside pour les dépenses s'y rapportant.

Réunion de la COTER

Le thème de l'application du Groupe européen de Coopération territorial (GECT) a été l'un des arguments discutés lors de la réunion de la Commission Cohésion territoriale (COTER) du Comité des Régions, qui s'est déroulée à Bruxelles ce mardi 23 juin.
Le Conseiller Luciano Caveri, membre valdôtain de l'institution européenne, s'est dit d'accord, au vu des difficultés juridiques venant de l'Italie pour la naissance de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée (dont fait partie la Vallée d'Aoste), à une surveillance de l'Union européenne sur les retards des Etats membres dans l'application du règlement de 2006.
« L'espoir -a observé Luciano Caveri- est qu'en 2011, date déjà fixée pour la révision du GECT, soient effectuées une simplification et des modifications qui rendent le règlement immédiatement applicable, en enlevant cet espace discrétionnaire qui peut être utilisé pour rendre difficile la naissance de cette structure juridique voulue par l'Union pour rendre la coopération territoriale plus dynamique et mieux fondée d'un point de vue juridique.

Séminaire, jeudi 18 juin 2009 à Arkhangelsk, en Russie

« Dialogue et collaboration entre les différents niveaux institutionnels »

Le Président du Conseil de la Vallée, Alberto Cerise, s'est rendu jeudi dernier, 18 juin, à Arkhangelsk, en Russie, afin de participer au séminaire international organisé par le Forum des Assemblées régionales européennes et par le Groupe de travail sur la démocratie régionale de la Conférence des Présidents des Parlements régionaux européens avec pouvoirs législatifs (CALRE).
Le Président Cerise est intervenu sur *« Comment porter l'attention des citoyens aux priorités politiques ? »* en soulignant l'importance pour les différents niveaux institutionnels -communal, régional, national, européen- qui gouvernent la vie des citoyens de travailler ensemble car chaque niveau revêt un rôle et des compétences spécifiques qui ne doivent pas se superposer ou entrer en conflit. Le Président est intervenu sur la nécessité de faire dialoguer et collaborer ces différents niveaux qui, au contraire, tendent souvent à être en concurrence entre eux et donc à éloigner le citoyen des institutions lui semblant moins accessibles pour se replier sur les institutions plus proches de lui et en mesure de donner des réponses aux petits, mais qui le concernent de près, problèmes.

Le Président a poursuivi son intervention en disant que *« l'une des conséquences de cela est l'abstentionnisme croissant lors des élections -et nous avons pu le constater à l'occasion des élections européennes des 6 et 7 juin 2009- ainsi que la personnalisation de la politique et la désaffection envers la démocratie. »*
Pour conclure le séminaire, les représentants politiques des Assemblées régionales ont rédigé un document dans lequel ils *« soulignent qu'un rôle actif des parlementaires -avec le devoir d'informer les citoyens sur les priorités politiques- aide le pluralisme, la transparence et une meilleure qualité du processus décisionnel »* et *« invitent à renforcer la coopération entre les Assemblées régionales et à confirmer l'échange d'expérience avec les Parlements nationaux »*. Dans les conclusions du texte, est soulignée l'importance d'*« établir et indiquer des standards européens communs à différents niveaux de la vie politique locale et régionale, dans la représentativité et dans la vie démocratique tout comme dans les politiques de bonne gouvernance »*.

L'activité des Commissions

Vendredi 26 juin 2009 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

Proposition de loi nationale n°3 *« Dispositions pour le développement et la protection de la montagne »*. Rapporteur : le Conseiller Luciano Caveri.
Proposition de loi nationale n°4 *« Mesures pour la protection et la valorisation des territoires de montagne »*. Rapporteur : le Conseiller Albert Chatrian.

Mardi 23 juin 2009– IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

Audition de l'Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports, Aurelio Marguerettaz et de Stefano Landi, représentant de la société SL&A srl au sujet du plan de marketing touristique régional.

Lundi 22 juin 2009 – V[ème] Commission permanente *Services sociaux*

Auditions concernant le projet de loi n°39 *« Interventions en faveur des familles des victimes des accidents du travail et pour la prévention des accidents sur le lieu de travail »* : le Président du Conseil permanent des Collectivités locales, Monsieur Gérandin ; le Directeur de l'INAIL d'Aoste, Madame Ferrari.

Nouvelles des Communes de la Vallée d'Aoste

Le syndic Jean Barocco : «*L'Administration a atteint tous les objectifs de la législature*»

Quart, situation financière positive pour la Commune

Une situation financière «*positive*», une Administration «*capable d'atteindre tous les objectifs qu'elle s'était fixé, et qui a réussi aussi à respecter le "Pacte de Stabilité" voulu par les lois de l'état Italien*».
Jean Barocco, syndic de Quart depuis le mois de juin 2008, était pleinement satisfait, le lundi 15 juin dernier, pendant le Conseil communal de sa Commune.
Un Conseil communal qui avait – comme points forts - les chapitres concernant les budgets de 2008 et des trois années suivantes 2009-2011.
«*Dans moins d'un an, nous terminerons la législature* – a dit Barocco – *mais nous pouvons dire dès maintenant que les objectifs de la campagne électorale de 2005 sont atteints. On est parvenu à diminuer les dépenses courantes de 4,69%, et même le taux des dettes de notre Commune a diminué*».
Après l'analyse des données, le Conseil de la Commune a approuvé différentes variations au budget de 2009. Une grande partie de l'épargne du budget de 2008 – au total, 240 mille euros – a été utilisée pour augmenter le chapitre concernant le déblayement des routes communales pendant l'hiver.
De même, 119 mille euros provenant de l'Administration régionale seront utilisés pour la restructuration d'un espace rural dans le village de Morgonaz ; 36 mille euros seront nécessaires pour remettre à neuf l'équipement anti-incendie des écoles moyennes du Villair, alors que la zone d'arrêt pour les voitures sur la route qui mène au village de La Charrière sera réaménagée avec un investissement de 21 mille euros. Pour terminer, encore 20 mille euros serviront pour l'achat de nouveaux bidons pour le tri des déchets.
Avant de terminer la séance du Conseil, différents assesseurs ont pris la parole pour faire le point – devant le Conseil – des travaux qui sont en train de procéder sur le territoire communal.
Remo Pession, assesseur à l'Education, a commenté la situation du chantier des écoles, qui devrait être terminé pour la rentrée scolaire du mois de septembre prochain.
Quelques problèmes en plus pour les travaux de restructuration de l'église du Villair.
«*Pendant le chantier,* – a expliqué l'assesseur Silvano Hérin – *on a retrouvé des vestiges archéologiques qui nous ont obligés d'interrompre les travaux, qui devront quand même repartir à nouveau pendant le mois de septembre*».
Quelques problèmes aussi dans les hameaux les plus hauts de la Commune.
Romildo Moin, assesseur à l'Agriculture : «*L'hiver particulièrement difficile a engendré une série d'éboulements neigeux qui ont touché nos alpages, mais les travaux pour remettre à neuf ces derniers ont déjà commencé*».

François Domaine

Saint-Marcel, travaux à Faverge et à Chuc

Huit points à l'ordre du jour du dernier Conseil communal de Saint-Marcel, le vendredi 29 mai dernier. Huit points à l'ordre du jour et tous accueillis à l'unanimité par l'assemblée de la Commune du syndic Roberto Crétier.
En ouverture, une variation au plan d'urbanisation a été votée pour permettre une amélioration de la route communale du village de Faverge : la route, dans ce cas, sera élargie par des équipes d'ouvriers de l'Administration régionale. Les frais pour cet ouvrage s'élèvent à 150 mille euros, parmi lesquels 30 mille seront de compétence de la Commune.
Le Conseil a de même renvoyé la décision à propos de la possibilité de donner en concession à un particulier l'eau du canal "La Seissognarda" pour la production d'énergie électrique.
«*Il est indispensable* – a dit Roberto Crétier – *que les eaux soient sauvegardées. En outre, dans ce cas précis, c'est bien ce canal qui dessert les villages de la colline de Saint-Marcel, et pas l'aqueduc communal*».
Deux conventions avec la Communauté de Montagne Mont Emilius ont été signées : la première concerne les services en faveur des personnes défavorisées. La deuxième prévoit au contraire que – pendant sept semaines – des équipes d'ouvriers interviennent sur le terroir de Saint-Marcel pour le nettoyage des sentiers et des espaces verts : un service qui coûtera à la Commune quelque 5 mille neuf cents euros.
Après avoir prévu la constitution d'une commission capable d'intervenir – avec ses propres fonds – pour soutenir des associations communales ayant des problèmes (elle sera constituée par trois membres de la majorité et deux de l'opposition), le syndic de Saint-Marcel Roberto Crétier a fait le point sur les problèmes concernant le torrent du village Chuc.
«*Un éboulement a occupé une partie de son lit. L'Administration régionale s'est occupée de ce problème, en construisant une sorte de "falaise" qui protège la source qui est présente dans cette zone et qui avait été mise en danger par cet éboulement*».

Accord entre Administration régionale et Conad

Un concours à points pour des vacances en Vallée d'Aoste

L'assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports, Aurelio Marguerettaz, a présenté, le lundi 15 juin dernier, l'accord commercial avec la NordiConad, à savoir la société coopérative qui gère les supermarchés Conad du Nord de l'Italie : l'accord prévoit l'insertion de séjours en Vallée d'Aoste dans le catalogue des prix destinés aux clients des supermarchés.
NordiConad comprend la Ligurie, le Piémont, une partie de la Lombardie, de l'Emilia Romagna et du Veneto.
«L'initiative publicitaire – a expliqué l'assesseur Marguerettaz – *fait partie des politiques de promotion touristique qui prévoient des investissements dans des activités économiques qui permettent d'en vérifier les retombées»*.
De plus, a-t-il ajouté : *«La validité de la synergie est représentée par l'engagement financier de la Région, qui sera directement proportionnel à une concrète présence en Vallée d'Aoste»*.
Afin d'insérer, dans le catalogue des prix Conad les propositions de séjour et de profiter de l'offre touristique valdôtaine, l'Assessorat a proposé l'initiative à différentes catégories touristiques : l'association des hôteliers ADAVA, l'association des refuges valdôtains, l'association SlowHoliday et Siski.
Le choix des opérateurs à qui l'on a proposé l'initiative a été fait en tenant compte aussi des autres propositions présentes dans le catalogue ainsi que des indications reçues par Conad par rapport aux préférences exprimées par le public dans le choix des prix.
Sur la base des estimations de Conad, la Région voudrait investir, sur une période de deux ans, environ 110.000 euros, pour contribuer à accueillir environ 4.500 touristes, y compris les skipass d'hiver.
Pour chaque séjour, la Région contribuera avec 25 euros.
A l'opération, ont déjà adhéré environ 100 opérateurs touristiques, qui, selon Marguerettaz, *«sont indispensables pour le succès des activités publicitaires visant au renforcement de la connaissance de la Vallée d'Aoste dans le domaine des flux touristiques de proximité»*.

Rencontre publique à Quart

Des solutions concrètes pour les déchets en Vallée d'Aoste

Le thermovalorisateur n'est pas une solution praticable pour la Vallée d'Aoste et le Gouvernement régional mise sur le TMB, à savoir un Traitement Mécanique Biologique, qui prévoit la séparation de la partie humide de la partie sèche, en le transformant en CDR-Q (combustible de déchet de qualité) et en réduisant le matériel destiné à la décharge de Brissogne. Voilà ce qui a été expliqué par les Administrateurs publics aux citoyens présents lors de la rencontre sur le thème: *«Décharge de Brissogne et traitement final des déchets: évolution et perspectives»,* qui s'est déroulée à l'auditorium de Quart, le vendredi 19 juin dernier. À la soirée, organisée par la commune de Quart et à laquelle a participé un public nombreux et très intéressé, étaient présents le président de la Région Augusto Rollandin, l'assesseur à l'Environnement Manuela Zublena, le conseiller régional Andrea Rosset et le syndic de Quart, Jean Barocco.
Selon le président de la Région, Auguste Rollandin, *«les nouvelles études sur la situation valdôtaine, concernant en particulier la production d'énergie à faible impact environnemental, ont fait apparaître de nouveaux scénarios par rapport au passé récent»*. De plus, l'assesseur Zublena et le directeur de l'Arpa Agnesod, ont expliqué *«pourquoi le thermovalorisateur a été mis de côté: l'épargne énergétique dérivant de l'utilisation de cette technologie serait en tout cas compensé par la quantité de poussières fines produites, qui s'accumuleraient sur le fond du territoire»*.
Le premier citoyen de Quart, Barocco, en clôturant la soirée s'est dit très satisfait pour une solution *«qui a moins d'impact pour l'environnement et qui demande, de toute façon, un fort engagement de la part des administrateurs et des citoyens en ce qui concerne le tri de déchets. La bonne réussite de la rencontre a permis de faire un peu de clarté sur une situation envers laquelle l'administration communale continuera à être très attentive. Enfin, je voudrais remercier tout de même la junte régionale et son Président pour la disponibilité au dialogue et à la discussion»*.
Le Comité "Rifiuti Zero" était également très satisfait du choix du Gouvernement régional, ainsi que les citoyens valdôtains signataires de la pétition qui refusaient le thermovalorisateur et qui proposaient de nouvelles solutions.

SUITE DE LA PAGE 1

Un long débat a animé le Conseil Fédéral

Fédéral en rappelant *«le bon résultat obtenu par Aurelio Marguerettaz, compte tenu du taux d'abstention élevé qui a été enregistré dans notre région et qui a été la véritable raison de cet échec»*.
La question de "l'apparentamento" a été un autre thème parmi les plus discutés pendant l'assemblée. Encore Ego Perron. *«C'est sûr que pendant les cinq prochaines années, l'Union Valdôtaine fera en sorte d'obtenir la possibilité que la Vallée d'Aoste ait un siège fixe au Parlement européen, qui serait voté avec le système de majorité, et qui pourrait permettre à une minorité linguistique d'être présente au sein d' une Europe des Peuples, et non pas dans une Europe des Affaires. Mais, pour l'instant, l'unique possibilité d'arriver à Strasbourg est celle de "l'apparentamento" avec une liste nationale. Et* – a continué Ego Perron - *malgré les difficultés, le choix du PDL comme véhicule a réussi»*.
Dino Viérin, pendant son intervention, a parlé d'un *«résultat négatif : par rapport aux élections législatives et régionales de 2008, l'Union a perdu quelque 25 mille voix»*. Les causes, selon l'ancien Président du Gouvernement régional sont différentes; en premier *«le choix de courir avec le centre droit national, qui n'a pas été bien reçu par les Valdôtains»*.
Puis la parole est passée à Christian Diémoz (Aoste Saint-Martin), qui au nom de sa section *«a invité l'Union à reconsidérer le choix de l'accord avec le PDL»* ; du même avis aussi le syndic de Hône Luigi Bertschy.
Par contre Renato Favre, pour la section de Aoste Ville, a souligné *«les problèmes du PD, en forte difficulté au niveau national»*.
L'ancienne présidente de l'Union Manuela Zublena a rappelé les scores des élections européennes de 2004, plus au moins similaires à celles du 8 juin dernier.
Enfin, le candidat Aurelio Marguerettaz a voulu remercier le Mouvement de l'occasion qui lui a été donnée.
En conclusion, l'assemblée a voté presque à l'unanimité le budget du Mouvement, présenté par le trésorier Osvaldo Chabod.

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Avec ce numéro du Peuple, le Calepin dit au revoir à ses lecteurs. Cela fait de nombreuses années que, semaine après semaine, cette rubrique accompagne ma vie et je souhaite qu'elle ait représenté une compagnie agréable pour ceux qui avaient envie de la lire.
Le Calepin a vécu avec moi des années importantes de ma vie et je crois y avoir décrit mes pensées, mes idées, mes espoirs, mes joies et mes souffrances : une sorte de journal intime public qui m'a permis de congeler dans les articles ma façon d'être, les aspects de mon caractère, avec mes mérites et naturellement mes nombreux défauts.
La parution hebdomadaire tue même le journaliste le plus fécond : tu viens d'écrire et tu dois déjà penser à ce que tu écriras dans une semaine ; tu en as pas toujours envie et parfois tu ne trouves pas un argument qui te fais écrire aisément.
Plusieurs personnes ont eu la gentillesse de me dire qu'il était agréable de me lire, dans le journal ou dans la transcription sur le Web.
Puisque les rubriques sont faites pour être lues, cela m'a toujours flatté et je pense que dans un futur assez éloigné, pour comprendre ce qui se passait en Vallée d'Aoste, quelqu'un trouvera des éléments utiles dans mes lignes.
Je ne vous dis pas encore si et de quelle manière je reviendrai dans le Peuple, auquel je suis lié par une grande affection.
De nombreux amis ont travaillé pour réaliser ce journal qui, avec ses changements, a accompagné et accompagne la vie des générations d'unionistes qui se sont suivies dans le temps.
Toutefois le Calepin ne meurt pas : il changera de peau et vous le trouverez dans le site, www.lucianocaveri.com, où je parle tous les jours avec ceux qui en ont envie.
Les « frontières » du Web en font un lieu très vaste qui offrira de nouvelles potentialités de dialogue avec les citoyens, ce qui demeure le sel de la démocratie.
Ne nous perdons pas de vue, cher lecteur !